

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **12 novembre 2012**

Délibération n° 2012-3336

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Coopération dans le domaine de la consultation publique sur les projets d'aménagement urbain -
Demande de subvention auprès du service de coopération et d'action culturelle du Consulat général de
France à Québec

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

Conseil de communauté du 12 novembre 2012**Délibération n° 2012-3336**

commission principale : développement économique

objet : **Coopération dans le domaine de la consultation publique sur les projets d'aménagement urbain - Demande de subvention auprès du service de coopération et d'action culturelle du Consulat général de France à Québec**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon entretient des relations régulières avec le Québec, tant avec la Ville de Montréal qu'avec la Communauté métropolitaine de Montréal, lui permettant d'échanger des expériences, notamment dans les domaines de l'innovation, des industries créatives, des sciences de la vie, mais aussi dans celui de la "consultation publique" (terminologie québécoise équivalente à celle de la "participation citoyenne" au sens de la Communauté urbaine) sur les projets d'aménagement urbain.

C'est ainsi que par délibération n° 2011-2286 du Conseil du 27 juin 2011, le Conseil a approuvé une convention de coopération entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), ainsi qu'une convention avec le Consulat général de France à Québec permettant l'obtention d'un financement accordé par le fonds Franco-québécois pour la coopération décentralisée. Ces conventions portent sur 2 années : 2011 et 2012 afin de permettre la mise en œuvre du programme d'échanges entre les collectivités lyonnaise et montréalaise.

a) - Objectifs

Par la réalisation de ce programme, la Communauté urbaine, engagée depuis l'adoption de la Charte de la participation, en 2003, dans une politique de participation citoyenne approfondie sur l'ensemble des dimensions de l'action communautaire, a saisi l'opportunité, au moment du passage à un "Acte II" de cette politique, de s'impliquer dans cet échange avec l'OCPM. En effet, ce programme de coopération se veut être un véritable laboratoire d'enrichissement mutuel des pratiques de consultation publique avec, notamment, la tenue de séminaires de travail et la mise en place d'une plateforme collaborative en ligne entre les 2 partenaires.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre des années 2011 et 2012

L'année 2011 de la coopération a été marquée en particulier par la tenue d'un séminaire à Montréal les 12, 13 et 14 octobre, avec la participation d'une délégation de 6 agents de la Communauté urbaine, issus de la délégation générale au développement urbain, de la direction des grands projets et de la direction de la prospective et du dialogue public. Cette première rencontre a permis de partager, de façon approfondie, de l'information et des réflexions tant sur l'encadrement institutionnel et procédural des consultations publiques, que sur leur mise en œuvre et les résultats obtenus, appuyées par des analyses de cas et des visites de terrain.

L'année 2012 de la coopération entre la Communauté urbaine et l'OCPM a été consacrée, en particulier, à la poursuite des échanges sur l'avancement des projets et réflexions via la plateforme collaborative en ligne, puis par l'organisation d'un second séminaire de travail à Lyon les 3, 4 et 5 octobre 2012. Cette seconde rencontre avec une délégation québécoise, composée de 4 personnes (présidente, commissaire et secrétaire de commission de l'OCPM et directeur de l'urbanisme de la Ville de Montréal) a permis aux 2 partenaires d'identifier les pistes d'amélioration dans la conduite des démarches de concertation.

Elle a permis, notamment, de prolonger la réflexion commune sur quelques axes prioritaires, de faire assister la délégation québécoise à des séances de concertations avec les citoyens (sur les projets Blandan et Mazagran) et à ouvrir un temps de conférence-débat à l'ensemble des élus et agents de la Communauté urbaine intéressés par l'expérience montréalaise.

c) - Bilan

Pour l'OCPM et la Communauté urbaine, l'amélioration en continu de la conduite des démarches de consultation publique est un enjeu majeur pour la production de villes et de quartiers durables. Ces 2 années de coopération active ont permis aux 2 partenaires de faire progresser mutuellement leurs pratiques et savoir-faire en matière de consultation publique en tirant les enseignements du croisement des expériences respectives.

Pour faciliter le montage et le suivi de cette opération en 2012, la Communauté urbaine sollicite auprès du service de coopération et d'action culturelle du Consulat général de France à Québec le versement d'une subvention de 5 000 €. Pour cela, une convention de subvention a été établie pour l'année 2012 autorisant ce versement à la Communauté urbaine de Lyon.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
partenariat chercheur pour appui à la préparation et intervention lors du séminaire	1 500	Communauté urbaine de Lyon (valorisation temps passé et moyens mis à disposition)	12 000
animation extérieure de la conférence-débat élargie (préparation et animation de la table ronde)	2 500	Consulat général de France à Québec	5 000
assistance rédactionnelle du séminaire	5 000		
frais de restauration d'accueil de la délégation	2 500		
reportage photographe sur le séminaire	700		
frais de reprographie pour documents supports	800		
prestations d'animation pour le rendez-vous Concert'express	4 000		
Total	17 000	Total	17 000

Il est donc proposé au Conseil de solliciter une subvention auprès du Consulat général de France à Québec de 5 000 € dans le cadre de la coopération en consultation publique sur les grands projets urbains ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès du Consulat général de France à Québec une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € dans le cadre du projet de mise en commun des pratiques de consultation publique pour les grands projets en milieu urbain au titre de l'année 2012,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

2° - La recette de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 74718 - fonction 020 - opération n° 0P02O2038.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2012.